

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° I-376

présenté par

M. Dive, M. Cinieri, M. Cordier, M. Nury, Mme Dalloz, M. Viala, M. Jean-Pierre Vigier,
Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Louwagie, M. Viry, M. Ramadier, M. Gosselin,
M. Aubert, M. Abad, M. Bazin, M. Peltier, M. de Ganay et Mme Le Grip

ARTICLE 9

Rédiger ainsi la quarante-septième ligne du tableau de l'alinéa 3 :

--- autres	30 <i>ter</i>	100 kg nets	16,50	16,50	16,50	16,50	16,50
------------	---------------	-------------	-------	-------	-------	-------	-------

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le gouvernement fait du pouvoir d'achat une des priorités de son action. Il souhaite également orienter le choix des Français sur des motorisations autres que diesel. Les véhicules roulant au Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL) représentent une alternative en ne produisant pratiquement pas de particules et très peu d'oxydes d'azote.

Pour ces raisons, la transition énergétique ne doit pas être que punitive. Ainsi, cet amendement vise à maintenir le montant des taxes sur le GPL au niveau de celui qui était en vigueur en 2017.